



*Territoire reconnu
Réserve de biosphère
Unesco
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)*

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 084-258402346-20220927-2022CS71-DE

Délibération **2022 CS 71** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Château de Buoux – Demande de financement – FNADT plan de relance

L'an deux mille vingt-deux le 27 septembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 21 septembre 2022, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 66 votants :
- 42 membres titulaires présents ;
- 6 membres suppléants présents
- 18 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Pierrette FRIMAS, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Arlette LEROY, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie PEISSON, Michelle WOLFF, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sylvia STEINLE, Viviane DARGER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Claire ARAGONES

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Roland PETIET, Rémy LANDIER, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISE, Philippe ANGELETTI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Jean-Pierre PETTAVINO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENZA, Antoine SCADAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Jérémy REYNIER, Pierre EVEN, Claude BERTON, Théo FONTAINE, Georges BOTELLA, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD, Pierre FISCHER

Avaient donné pouvoir :

Madame

Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGER
Solange FOUVET à Monsieur Paul COPETE
Laurence DE LUZE à Monsieur Antoine SCADAMAGLIA
Michèle MALIVEL à Madame Laurence LE ROY
Charlotte CARBONNEL à Madame Viviane DARGER
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Monsieur Jean-Pierre RICHARD
Marion MAGNA à Madame Dominique SANTONI
Catherine SERRA à Monsieur Pierre FISCHER

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Monsieur

Pascal RAGOT à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Marc DUVAL à Monsieur Serge VANNEYRE
Patrick MERLE à Madame Arlette LEROY
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Patrick COURTESUISSE
Fabien GERVAIS BRIAND à Madame Valérie PEISSON
Pierre POURCIN à Madame Valérie PEISSON
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Frédéric SACCO à Madame Claire ARAGONES
Christian CHIAPELLA à Monsieur Pierre FISCHER

Etaient excusés :

Madame

Delphine CRESP, Karine MASSE, Mireille SUEUR, Catherine NOLLET, Yolande PRIMO, Béatrice TERRASSON, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Elisabeth AMOROS

Monsieur

Sébastien TROUSSE, Richard KITAEFF, Thomas FIASCHI, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Antoine HEIL, Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Georges FAUCOUNNEAU, Luc MILLE, Roland GIRAUD, Thierry RICHARME

Etaient absents :

Madame

Hélène BLEUZEN, Valérie BARDISA, Valérie DELPECH

Monsieur

Jean-Luc MIOLO, Emmanuel LUTHRINGER, Béatrice VINCENT, Grigori GERMAIN, Jean-François DUBOIS, Grégori BALLIN, Kévin ROLANDO, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jean-Claude OBERT

Etaient présents sans voix délibérative :

Madame Monique PAQUIN, Jeanne BENIHYA VERDE, Alexandra MATUSCAK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 25 septembre 2020 enregistrée le 1^{er} octobre 2020 en Préfecture de Vaucluse relative au projet du Château de Buoux et à ses demandes de financement ;
Considérant le cadre technique, administratif et financier du projet défini par la délibération du comité syndical du 25 septembre 2020 ;

Considérant le dispositif FNADT – Plan de relance relatif au soutien des actions qui concourent à la mise en œuvre des choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire, au vu de l'impact attendu de ces actions, notamment en termes de développement durable : développement économique, solidarité et qualité de l'environnement ;

Considérant la partie spécifique de ce projet global relative à la création d'hébergements complémentaires pour les visiteurs du centre d'interprétation des patrimoines pour une dépense de 772 148 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à la majorité des voix avec deux (2) oppositions de :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel spécifique associé à cette partie du projet global et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et les montants de participation du Parc pas augmenté :
 - ETAT – FNADT Plan de relance : 300 000 € 38.9 %
 - REGION SUD : 254 809 € 33,0 %
Déjà acquis dans le cadre de la convention-cadre Région/PNRL pour le projet global du Château
 - PNRL : 217 339 € 28.1 %
 - TOTAL HT : 772 148 € HT**
- **SOLLICITER** auprès de l'Etat au titre du FNADT Plan de relance une subvention de 300 000 euros pour la réalisation de cette partie du projet global relative au projet d'ouverture du site au public et la création d'hébergements complémentaires pour les visiteurs du centre d'interprétation des patrimoines ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer les conventions ou pièces spécifiques nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI

